





Bordereau de signature

ARR2019_0137



| Signataire | Date | Annotation |
|---|--|--|
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 25/07/2019 |  Visa |
| actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | 25/07/2019 |  Transmis |
| <i>Gestion des Actes MAIRIE</i> | |  Archivé |
|  | Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-07-25) | |

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

Administration Générale / Service Urbanisme - Politique de la Ville /
Secteur Urbanisme
REF : XR

ARR2019_ 0137

ARRETÉ

OBJET : AUTORISATION DE NEUTRALISER QUATRE (4) PLACES DE PARKING POUR LE STATIONNEMENT DE VEHICULES, LE LUNDI 29 JUILLET 2019, POUR CAUSE DE DÉMÉNAGEMENT, AU DROIT DU 2 ALLEE DU FURET, A NOISIEL (77186).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU la décision n°2018_0122 du 25 juin 2018 portant sur les tarifs et redevances pour l'occupation du domaine public,
VU la demande en date du 23 juillet 2019, de Mme Pélagie DA SILVA, domiciliée 2 allée du furet à Noisiel (77186), aux fins d'être autorisée à neutraliser quatre places de parking pour le stationnement de véhicules, le lundi 29 juillet 2019, pour cause de déménagement, au droit du 2 allée du furet, à Noisiel (77186),
CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la délivrance de l'autorisation correspondante,
CONSIDÉRANT toutefois la nécessité d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

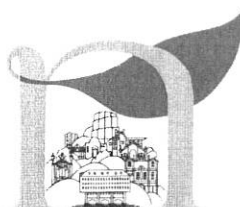
ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Pélagie DA SILVA, domiciliée 2 allée du furet à Noisiel (77186), est autorisée à neutraliser quatre places de parking pour le stationnement de véhicules, le lundi 29 juillet 2019, pour cause de déménagement, au droit du 2 allée du furet, à Noisiel (77186),

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation est chargé de mettre en place la signalisation nécessaire (pré-signalisation, interdiction, déviation...).

ARTICLE 3 : Le demandeur est tenu d'afficher le présent arrêté sur le site suffisamment à l'avance pour informer les riverains.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N° 2019_

0137

portant autorisation de neutraliser quatre places de parking le 29 juillet 2019, pour cause de déménagement, au droit du 2 allée du furet, à Noisiel (77186).

ARTICLE 4 : La responsabilité de la commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ce stationnement.

ARTICLE 5 : La présente autorisation, délivrée à titre personnel et précaire, est révoquée à tout moment.

ARTICLE 6 : La présente autorisation donne lieu à la perception d'une redevance forfaitaire pour occupation du domaine public, au profit de la Commune. Elle s'élève à 15 € (3,75 €/place/jour : 3,75 x 4 x 1). Son recouvrement est effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public dès réception du titre de recettes.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- Direction Finances et Marchés Publics,
- La Police Municipale,
- Le Service Urbanisme,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noisiel, le 24 JUL. 2019

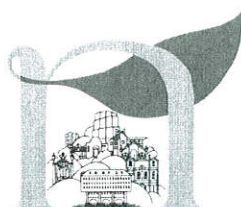
Le maire,
Pour le maire empêché et par suppléance,
le 1er maire-adjoint



Sithal TIENG

| | |
|---|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 25 JUL. 2019 |
| Affiché en Mairie le | 25 JUL. 2019 |
| Publié au Recueil des Actes Administratifs le | 25 JUL. 2019 |
| Notifié le | 25 JUL. 2019 |

2/2



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le:" 25/07/2019